



*API*

**Accueil Partage Initiative**  
*en Gascogne Toulousaine*

Une Association portée par les habitants et  
des partenaires dont les valeurs sont

Accueil – Partage – Initiative

**Projet éducatif et pédagogique**  
**du MULTI ACCUEIL**  
*API en Gascogne*



ACCUEIL  
PARTAGE  
INITIATIVE  
en Gascogne

## TABLE DES MATIERES

1. Nos valeurs sociales et éducatives.....	5
2. Un savoir être et une posture professionnelle spécifique .....	6
3. Les principes directeurs de notre démarche éducative (objectifs éducatifs) .....	7
3.1 Le libre mouvement .....	7
3.2 La continuité de soins et la référence affective .....	8
3.3 Notre conception élargie de l'autonomie et le rôle de l'observation .....	9
4. L'aménagement de l'espace.....	10
5. L'éveil, le jeu libre, les activités dirigées et spontanées .....	11
6. Une ouverture sur le monde extérieur (le travail avec nos partenaires politiques, financiers et culturels) .....	12
7. Application pratique sur le terrain .....	14
7.1 L'accueil du parent : .....	14
7.2 Passages et intégration d'un enfant dans un autre groupe.....	15
7.3 Les repas et l'alimentation .....	16
7.4 Le sommeil .....	17
7.5 Le change et la propreté.....	18
8. L'accueil des stagiaires .....	19
9. L'accueil de l'enfant en situation de handicap (nos missions) .....	21
Conclusion .....	24



ACCUEIL  
PARTAGE  
INITIATIVE  
en Gascogne

## 1. Nos valeurs sociales et éducatives.

Depuis 1998, le Multi Accueil est un des services de l'Association API en Gascogne. Il a intégré à la maison de l'enfance en 2001.

En 2019, le centre social a changé de nom et s'appelle Accueil Partage et Initiative en Gascogne car sur le territoire, la population et nos missions ont évoluées avec l'expansion de la ville de l'Isle Jourdain.

Ainsi, nous nous appliquons, par notre travail au quotidien auprès des familles, à adhérer **aux valeurs défendues par notre association afin d'agir et d'aider toujours en cohérence** avec celles-ci. Ces valeurs telles que **l'équité, la mixité, l'intergénération, le respect, la solidarité et une disponibilité bienveillante** vis-à-vis de nos usagers nous orientent dans notre travail épaulé par nos partenaires.

C'est cette **appartenance au secteur du social** qui donne la « couleur » et la spécificité de notre Multi - Accueil grâce aux moyens (humains et matériels) mis à notre disposition.

Ce projet vous expliquera concrètement le fonctionnement de notre structure et précisera les visées éducatives et sociales de nos actions auprès des familles et de **nos partenaires**.

**Notre mission première** : l'accueil de l'enfant, mais gardons en tête que l'enfant n'est que de passage dans notre structure.

**« C'est la structure qui s'adapte aux besoins de l'enfant et non l'inverse. »**

## 2. Un savoir être et une posture professionnelle spécifique

### Notre « charte des bonnes pratiques professionnelles. »

- « Voir et être vu » : adopter un positionnement réfléchi, une posture observation-action privilégiant la non-intervention sauf si l'enfant se met en danger ou présente des signes d'ennui de fatigue ou en cas de conflit...
- Notre visage et un miroir pour l'enfant : Attitude bienveillante, être souriant et patient.
- « Entendre et être entendu » : consignes simples à hauteur de l'enfant se déplacer, bannir les phrases à l'impératif.
- Verbalisation positive : sans crier, maîtriser l'intonation et l'intensité de sa voix. Limiter les négations dans ses phrases et distinguer le « dérangent » de « l'interdit ».
- Accompagnement éducatif individuel : Parler à l'enfant à chaque soin ou situation en anticipant si besoin.
- « Boucler la boucle de communication » : donner du sens à nos propos en expliquant et en finissant ses phrases.
- « Eviter les rigidités » : ajuster sa pratique à la situation, aux besoins et aux capacités de l'enfant. Eviter la spirale stérile de l'opposition et les escalades émotionnelles.
- « Respecter le principe de continuité de soin » : respect du statut de référent et du travail de l'autre (non-intrusion et non jugement). Répartition des tâches équitable en respect avec la continuité de soins.
- Principe d'entraide et de solidarité : Même s'il n'y a plus d'enfants sur son groupe, un soutien actif est alors attendu sur les autres groupes (rangement, linge, renfort pause...)

**« Le parent est et reste le premier éducateur de l'enfant, évitons les jugements hâtifs et les interprétations subjectives. »**

## 3. Les principes directeurs de notre démarche éducative (objectifs éducatifs)

### 3.1 Le libre mouvement

Afin de favoriser le développement harmonieux de chaque enfant (étapes par étapes) nous privilégions

- **Le libre mouvement de l'enfant.**

Ce principe simple est basé sur la proposition d'un lieu de vie organisé et adapté aux capacités motrices de l'enfant encourageant ainsi son activité spontanée. L'adulte observe et accompagne le bébé par la parole ce qui l'aide à prendre conscience de ses progrès (confiance en soi).

Nous laissons à l'enfant le temps d'apprendre et de découvrir par lui-même tout en étant protégé des dangers ou des difficultés (intervention de la référente si nécessaire...).

Pour favoriser cette démarche, nous ne mettons jamais l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas (assis ou debout...) et nous avons proscrit l'utilisation de matériel entravant les mouvements du bébé (pas de transats, chaises avec harnais ou trotteurs...).

- **Les apports pour l'enfant**

- Apprendre à maîtriser et connaître son corps
- Se muscler
- Varier et affiner ses gestes
- Découvrir le monde et être autonome dans son exploration.

Chaque année, grâce à une réunion d'information de pré rentrée, nous sensibilisons les parents aux bienfaits de ce principe sans toutefois les culpabiliser sur les effets de postures inadéquates pratiquées à la maison.

**« Ce n'est pas ne restant assis qu'on fortifie son dos. Si les tout petits roulent sur le dos, et sur le ventre, s'ils rampent beaucoup, ils se tiendront bien droits plus tard quand ils seront assis. »**

**E. PICKLER**

## 3.2 La continuité de soins et la référence affective

- **La notion de continuité de soins :**

Définition : « La continuité des soins se traduit par la prise en charge d'un enfant tout au long de la journée. Instaurer une continuité pose des repères pour l'enfant. Le professionnel essaie, dans la mesure du possible, de changer, coucher, lever et nourrir les mêmes enfants sur une journée ».

C'est le résultat d'un bon transfert de l'information, de bonnes relations et d'une bonne coordination des soins.

Pour contribuer à cette continuité des soins en structure d'accueil de jeunes enfants, la **notion de personne référente** paraît indispensable.

- **La notion de « Référence affective » :**

Cette notion fait partie de notre démarche qui s'inspire et applique

les principes directeurs de la pédagogie « PICKLER » mis en place à LOCZY (Hongrie, Budapest).

Elle consiste à désigner **des référentes pour un groupe d'enfants** dont elles vont s'occuper quotidiennement. Chaque temps de la journée est un **moment privilégié** entre le professionnel et l'enfant.

L'adulte est **attentif** à ce dernier et **une relation individualisée** se crée. **Le but est de tisser**, au fil des accueils, **une relation de confiance** entre l'enfant, les parents et les professionnels.

**Définition :** La référente « individualise l'enfant au sein du groupe et elle **est son porte-parole au sein du Multi Accueil** ». Elle est garante de son bien - être et participe à lui garantir un **sentiment de sécurité et de contenance**.

Cette relation est privilégiée mais n'est pas exclusive. Elle suppose une attitude professionnelle réfléchie en équipe.

« La référente assure **des soins personnalisés** (repas, changes, endormissement) afin de **favoriser la continuité de la prise en charge et faciliter l'acquisition des repères relationnels** pour l'enfant ».

### 3.3 Notre conception élargie de l'autonomie et le rôle de l'observation

« Tout enfant est autonome, quel que soit son âge. »

- **L'autonomie**

C'est aux professionnels d'**évaluer**, grâce à l'observation, **certaines capacités** :

- La **capacité à être seul**, même en présence de l'adulte à distance, équilibre entre activité solitaire et activité avec d'autres enfants ou adultes
- La capacité à **jouer, explorer seul, à créer**
- **L'expression** d'une parole ou de mettre des mots sur ses émotions.
- Plaisir à essayer de faire seul, **activité spontanée**
- La capacité à **demander de l'aide**, à prendre des **initiatives** dans ses actes ou ses relations.
- La capacité à **s'auto-apaiser** (rituels d'auto-apaisement indépendamment des rituels de la structure).
- La capacité à **ajuster ses actions** et paroles dans le **respect** de soi, des autres enfants, de l'adulte, du groupe, des règles.

C'est en prenant compte l'ensemble de ces capacités que nous pourrons mettre en place un **accompagnement éducatif individualisé et adapté pour amener l'enfant à être autonome**.

*Grandir pour l'enfant, c'est difficile, apprendre à vivre ensemble ne se fait pas du jour au lendemain, c'est à nous adultes et professionnels d'être **patients, prudents et de prendre le temps**.*

- **L'observation : notre principal outil**

Elle nous permet de **mieux connaître l'enfant et de repérer ses besoins**, c'est pourquoi nous la considérons comme **un soin à part entière**.

C'est donc un moyen de développer une **attitude permanente d'attention personnalisée** envers le jeune enfant.

L'observation vise aussi à améliorer **notre pratique ou notre fonctionnement** en identifiant les causes de difficultés ou de problèmes rencontrés. Elle peut nous permettre de dépister certains troubles et nous sert le plus souvent à **constater que les enfants vont bien**. Par nature, elle est bienveillante et positive.

L'observation nous permet l'analyse.

Nous nous servons de l'observation au **quotidien, en équipe**, par écrit et les partageons sur le classeur de groupe en vue des retrouvailles du soir, lors des relais journaliers ou en réunion.

Cela nous permet aussi de relayer « **les petits rien du quotidien** » aux parents lors des retrouvailles.

## 4. L'aménagement de l'espace

La structure accueille 55 enfants répartis sur 6 tranches distinctes et lieux de vies différents dont la superficie varie en fonction de l'âge et de l'effectif. Il y a donc 2 groupes de bébés, 2 groupes de moyens/petits et 2 groupes de grands d'âges préscolaire.

### Description d'un lieu de vie :

Afin de répondre aux différents besoins de l'enfant tout au long de sa journée l'**aménagement de l'espace** est proposé et pensé par l'équipe avec des **repères sécurisants**.

Le **lieu de vie** est donc **aménagé avec du matériel mis à disposition** et adapté ce qui facilite l'exploration spontanée de celui-ci.

Cet espace est organisé en différentes aires :

- **Une aire de soins corporels** : salle de change ou coin repas.
- **Une aire d'exercice de l'activité spontanée** de l'enfant :
  - Exploration MOTRICE (combi mousses ou structures favorisant le libre mouvement).
  - Espace de jeu LIBRE (des jouets à disposition en nombre et variés pour limiter les conflits), ACTIVITES EN LIBRE CHOIX aménagement d'espaces d'expériences et de manipulations, coins de jeux symboliques et d'imitation (dinette, poupée, docteur...).
- **Une aire de repos et de sommeil** : coin avec tapis ou matelas et coussins (doudou à disposition) et dortoirs avec lits individuels fixes.

## 5. L'éveil, le jeu libre, les activités dirigées et spontanées

Nous entendons par **activités dirigées**, les activités proposées par les référentes à l'enfant et les **activités spontanées** étant les jeux établis librement par l'enfant avec l'accompagnement éventuel d'un adulte.

**Une part considérable est accordée à ces dernières** (cf. aire d'activité spontanée). Les actions sont adaptées en fonction des besoins.

Les groupes sont constitués en **fonction des capacités** de l'enfant et de son âge d'où l'importance d'une bonne observation et analyse de son comportement à travers la vie quotidienne.

Dans la pratique, nous savons que le développement de l'enfant se fait à travers toutes les situations rencontrées dans la journée (repos, jeux, ...) et qu'il est un tout indissociable. **Tous les besoins de l'enfant dépendent les uns des autres** et le développement d'une fonction dépend du bon développement des autres.

Chaque catégorie d'âge a ses besoins, mais il faut savoir que ces derniers se perpétuent en aller-retour tout le long de l'évolution de l'enfant.

En général, jusqu'à l'âge de trois ans, **il faut valoriser essentiellement le développement moteur et l'éveil sensoriel : La perception**

- **Tactile** (utilisation de différents matériaux : jouet en bois, tissus, plastiques...)
- **Olfactive**
- **Gustative** : le Goût (cuisine)
- **Auditive** (éveil sensoriel auditif/éveil musical, utilisation d'instruments de musique...)
- **Visuelle**

Nous entendons par « activités » un moment proposé et dirigé par l'adulte. Prenons l'exemple d'une activité culinaire pour laquelle le nombre de place sera limité, afin que chaque enfant puisse profiter et être acteur de ce moment. Lors de ces temps, l'enfant va devoir répondre aux attentes de l'adulte pour aboutir au résultat espéré.

Nous entendons par « ateliers » un moment où l'enfant va être en autonomie sur une activité semi-dirigée. De ce fait il doit respecter un cadre souple posé par l'adulte, cependant il peut évoluer librement à l'intérieur de celui-ci. La professionnelle aura un regard bienveillant et une observation active à son égard.

## 6. Une ouverture sur le monde extérieur (le travail avec nos partenaires politiques, financiers et culturels)

Dans le domaine de la petite enfance, les principaux partenaires sont la **CAF**, la **Communauté de communes** et certaines instances de contrôle ou de conseils tel que la **PMI** par exemple.

L'enfant et sa famille ne sont que de passage au multi accueil du centre social, nous nous devons de ne pas fonctionner en vase clos pour permettre une ouverture et nous entourer de partenaires.

- **Les sorties pédagogiques et culturelles**

Le centre social possède un bus dont le multi accueil peut bénéficier, cet outil nous permet d'organiser des sorties avec les plus grands afin de favoriser l'éveil de l'enfant et l'ouvrir sur le monde. (Forêt de Bouconne, bibliothèque, Carnaval Gascon, marchés divers...).

- **Les actions passerelles avec l'Ecole maternelle**

Nous souhaitons mettre en place des relations avec les écoles maternelles publiques et privées dans un souci de préparer les plus grands du Multi Accueil au passage à la scolarité.

Ces échanges font l'objet de temps d'adaptation progressifs pour l'enfant qui en septembre sera accueilli dans ces écoles. **Ces actions « passerelles »** ne se déroulent pas trop tôt dans l'année pour laisser le temps à l'enfant de grandir. Au Multi accueil, l'école est « parlée », des correspondances et des différences sont faites entre les deux lieux.

Enfin, lors d'une dernière rencontre, l'école est réellement visitée permettant ainsi à l'enfant de commencer à se projeter sur « l'après - crèche » et un travail est fait sur les repères dans l'espace et le temps.

- **La transversalité et les actions communes avec les autres services**

Un travail de partenariat est réalisé avec les autres structures d'accueil « petite enfance » et les autres services du centre social (LAEP, Relais Jeunes ou Lieu d'Ecoute Adulte...). C'est dans ce cadre pluridisciplinaire et enrichissant que des actions communes sont organisées (Print'Ensemble, Nuit de la Solidarité, Noël, Semaine du Goût...).

L'équipe reste également ouverte à d'autres initiatives pour l'aide et la mise en place de projet en faveur de la petite enfance.

- **Autres partenaires sociaux**

### Dépistage et prévention des troubles

Dans le domaine de la petite enfance il est nécessaire de bien connaître les limites de son propre champ d'intervention afin de passer le relais à d'autres partenaires. En effet, le nombre de places proposés par le multi accueil et les conditions d'attributions de celles-ci favorisent un véritable brassage social.

Cette diversité dans l'accueil confronte l'équipe à différents styles éducatifs qu'il faut savoir respecter mais aussi à des cas d'enfants qui peuvent nous interroger. C'est pourquoi dans ces situations, un travail de collaboration est mené avec tous les professionnels sociaux (éducateurs, assistantes sociales, psychologues...) impliqués dans le placement ou la vie d'un enfant accueilli dans le multi accueil du centre social.

## 7. Application pratique sur le terrain

L'organisation et le déroulement de la journée de l'enfant est établie dans le respect des besoins et du rythme individuel des enfants.

### 7.1 L'accueil du parent :

**De la première rencontre aux premières séparations et sa place au quotidien. Une bonne intégration de l'enfant passe par un bon accueil du parent.**

L'accueil est un moment important qui signifie dans la réalité **une séparation du parent et de l'enfant.**

Avant le commencement de l'accueil régulier, une **période d'adaptation** est nécessaire pour permettre un meilleur vécu, une transition dans la séparation. Durant cette période, l'enfant vient plusieurs fois avec ses parents, suivi d'une période où l'enfant commence à rester seul **progressivement** (1 heure à 2 heures) puis le passage à des temps plus longs.

- **Nos missions :**

Nous considérons le parent comme le **premier éducateur de l'enfant**. Le dialogue au quotidien nous permet de le **rassurer dans son rôle** et de **valoriser ses compétences** même dans la difficulté ou le questionnement. Nous l'amenons à réfléchir sur des prises de positions ou décisions éventuelles tout en l'amenant à trouver la plupart des solutions par lui-même.

- **Nos obligations et notre posture :**

C'est donc la famille qui est accueilli dans sa globalité ce qui nous permet de créer une continuité cohérente entre la maison et la structure notamment grâce aux informations recueillis lors de la première rencontre et pendant l'adaptation. Cette relation parent /professionnel est basée sur une écoute bienveillante et un respect réciproque. Le rôle de l'accueillante est d'aider à prendre du recul et relativiser la situation sans minimiser ses difficultés pour éviter qu'il se sente juger et que le dialogue perde en qualité. Dans ce domaine précis, le professionnel n'a pas les pleins pouvoirs et se met plutôt avec humilité en position de « ressource facilitante ».

Savoir écouter le parent c'est aussi savoir l'orienter si besoin sans l'alarmer avec du recul et une distance professionnelle adaptée. Chaque membre de notre équipe est soumis à la discrétion professionnelle.

Accueillir pour nous c'est aussi soutenir et accompagner dans la parentalité.

- **Nos moyens :**

- **L'aménagement de l'espace** : il a été pensé sur chaque lieu de vie pour **que le parent se sente « invité et permis »** de rentrer afin de transmettre les informations liées à l'accueil de son enfant.

Exemple : Si la « borne d'accueil » est située à l'entrée de la salle il est important que la référente se décentre du meuble par moment pour inviter le parent.

L'objectif étant de rendre confortable et convivial ce moment s'il en a le temps et l'envie (ex : fauteuil chez les bébés ou espace d'accueil en retrait permettant l'écoute et le dialogue si besoin).

- **Le protocole d'hygiène** et de nettoyage des locaux : il a été adapté **pour favoriser la libre circulation des parents et l'accès** à chaque salle de groupe.
- **Les outils de communication : le classeur de groupe, les relais quotidiens ou les réunions mensuelles** nous aident à bonifier et mutualiser nos **observations** quotidiennes et les relayer aux parents. En effet, **ces anecdotes ou « petits riens » du quotidien démontre l'intérêt et l'attention** que nous portons à leur enfant et **valorise ainsi leur place** et rôle de parent.

Afin de préserver la confiance instaurer et éviter d'éventuels conflits, il faut savoir passer le relais à la direction lorsqu'il y a divergence entre les attentes des parents et le champ d'action du professionnel.

## 7.2 Passages et intégration d'un enfant dans un autre groupe

En cours d'année des passages d'un groupe d'âge vers le suivant sont proposés à certains enfants selon des critères précis, avec l'accord des parents et après discussion avec les référentes de l'enfant.

Ces critères sont les suivants et ont chacun leur importance, aucun ne prime sur l'autre et les réponses obtenues aux questions nous permettent d'orienter notre choix quand nous hésitons entre deux enfants.

Ce passage se fait toujours dans l'intérêt de l'enfant et de manière accompagné et anticipé.

- **La coéducation**

Les parents sont-ils d'accord sur le principe du passage ?

Le lien de confiance certes distancié entre les référentes et les parents permet- il un passage ?

- **L'âge de l'enfant**

Y a-t-il un écart d'âge acceptable et raisonnable entre l'enfant le plus âgé du futur groupe et celui concerné par le passage ? (Recherche d'une cohérence et d'une homogénéité dans chaque tranche d'âge.).

- **La sécurité affective**

Est-ce que l'enfant se sépare bien de ses parents ?

Comment se sent il et se comporte- t -il au sein du groupe, lors des temps de transitions agités ?

L'enfant était- il déjà là l'année dernière ou vient-il d'arriver en septembre ?

Sera-t-il capable de se séparer de ses référentes actuelles pour créer un nouveau lien avec d'autres professionnelles et enfants ?

Est-il capable de s'auto apaiser seul ou seulement avec l'aide d'un adulte ?

- **La motricité, l'activité autonome, l'autonomie**

L'enfant marche-t-il ? Fait-il du quatre pattes ou est-il dépendant de l'adulte dans ses déplacements ?

Est-il capable de s'asseoir seul ? Sur une chaise, à table ?

A table mange-t-il seul ? A-t-il besoin d'aide ou d'accompagnement pour le repas ?

L'enfant est-il capable de jouer seul ? De jouer avec les autres (imitation et coopération)

Comment réagit-il lors d'un conflit ?

- **La mixité « Garçon / fille » du groupe**

Combien y a-t-il de garçon et filles sur les deux groupes concernés par le passage ?

NB / Dans un souci d'équilibre et de parité nous essayons dans la mesure du possible et dans la limite du bon sens de composer les groupes avec ce critère. En effet, même si la différence sexuée est peu marquée dans le choix et la proposition des jeux, un déséquilibre d'un côté ou de l'autre peut avoir un impact sur l'ambiance d'un groupe et le comportement de certain enfant.

- **Le contrat de l'enfant et la contrainte du planning**

Vient-il tous les jours ? A temps plein ?

Si deux contrats se complètent, l'autre enfant est-il capable de passer ?

N.B : Certes ce critère ne prime pas sur les autres mais il est systématiquement pris en compte afin de répondre tout de même aux exigences de nos partenaires financeurs. Chaque place vacante à un coût pour la structure que nous devons limiter ou expliquer.

### **7.3 Les repas et l'alimentation**

Le repas doit être un moment calme, de plaisir, de découvertes (nouveaux goûts ou textures...) et d'expérimentations (un « patouillage » accepté et accompagné chez les plus petits...).

Le matériel doit être adapté au besoin de l'enfant et de l'adulte (ergonomie), c'est un moment à la fois convivial et cadré dont l'espace a été organisé et pensé.

Ainsi, il permet :

L'acquisition progressive de l'autonomie : utiliser des couverts, manger seul, boire au verre, se servir et quantifier une part, débarrasser, se débarbouiller, porter son bavoir au bac...etc.

L'appropriation de règles de vie sociales : rester assis, patienter, tenir compte des autres, attendre son tour...etc...

Les limites sont progressivement introduites et adaptées en fonction des capacités de l'enfant.

Les choses « interdites » sont distinguées des choses « dérangeantes » (se faire mal ou faire mal aux autres...) donc on essaye de limiter l'usage des négations.

### **Des principes simples sont à respecter par le professionnel :**

- On ne réveille pas un enfant qui dort pour le faire manger on lui proposera son repas plus tard.
- Respecter la motricité libre et progressive des bébés jusqu'aux grands.
- On incite à goûter sans insister et on ne force pas ou trompe pas un enfant, on lui fait confiance (cf. charte des bonnes pratiques).
- On peut cadrer sans être rigide, pas de punition (ex : on peut avoir du dessert ou un bout de pain même si on n'a rien mangé avant...).

N.B. : Lorsque l'enfant ne parvient pas à entendre une consigne et à gérer sa frustration, on peut le sortir un de table un moment en lui expliquant les raisons de notre désaccord puis l'inviter à revenir après son retour au calme.

### **Les moyens pour respecter tous ces principes :**

- Une posture souple de l'adulte référent qui favorise les échanges et valorisent les progrès de l'enfant tout en mangeant avec eux. Une observation active permet de repérer les besoins individuels et les comportements qui questionnent.
- Ajuster l'organisation et son attitude selon l'âge et les capacités de chacun :

**Chez les bébés :** Respect du rythme individuel et des besoins, repas pris sur les genoux de l'adulte, découverte et manipulation progressive de la cuillère, d'un bout de pain, du biberon...

**Chez les petits et les moyens :** Besoin d'explorer, de toucher les aliments et les ustensiles, l'adulte aide l'enfant en lui laissant de l'autonomie. Passage progressif assis à table. Manipulation de la cuillère, utilisation du verre...

**Chez les plus grands :** Introduction des règles de vie sociales. Autonomie accrue, responsabilisation canaliser son énergie (se servir, débarrasser...).

Valoriser les initiatives de l'enfant et lui laisser des propositions de choix pour qu'il soit acteur, canaliser son énergie (se servir, débarrasser, utilisation du plateau compartimenté et de couverts adaptés ...)

La relation et la communication avec les parents contribue à la continuité de soins, apportant les informations pour la diversification alimentaire, les goûts, les habitudes, le respect des choix culturels, la réponse aux interrogations par les conseils et l'orientation ...

Les rituels avant et après les repas sont des repères structurants : retour au calme avec des histoires, lavage des mains au gant ou au robinet...

La coordination et la communication entre adultes sont nécessaires.

## **7.4 Le sommeil**

**Le sommeil de chacun est strictement respecté dans sa durée et sa continuité.**

**On ne réveille pas un enfant qui dort.**

Cependant, il est conseillé de ne pas amener l'enfant au moment d'un repas ou d'une sieste, ceci dans le respect de son rythme individuel et de sa vie en collectivité.

Si l'enfant refuse de dormir, nous lui proposons un temps de repos dans le dortoir avec ses copains.

Il est vivement souhaité que les parents apportent un objet de la maison pour l'enfant (doudou, mobile, sucette...). Le sommeil est un moment privilégié et individuel, il est donc important qu'il se sécurise par un objet connu de lui.

En assurant une présence vigilante et bienveillante dans le dortoir, la référente joue un rôle de prévention et assure un lever échelonné pour le groupe et veille au respect du sommeil de chacun.

De plus, un coin calme avec coussins dans le lieu de vie permettra à toute heure de la journée, de se reposer selon les besoins de l'enfant.

## 7.5 Le change et la propreté

Ce temps de soin est particulier et individuel : ce moment peut être l'occasion de parler avec l'enfant de son corps.

Pour les plus grands, nous proposons à l'enfant d'effectuer le change debout (pour les pipis bien sûr), c'est l'occasion aussi de lui proposer les petits wc ou le pot.

L'acquisition de la propreté doit être abordée avec les parents à partir de leurs observations, en continuité de ce qui est proposé à la maison et de celles faites par l'équipe en tenant compte des capacités de l'enfant.

L'enfant sera donc encouragé en ce sens aussi bien à la crèche qu'en milieu familial en douceur en incitant sans insister comme à table.

Nous prenons en compte et respectons le besoin et le droit à l'intimité bien sûr dans les limites d'une collectivité et de notre devoir de vigilance.

L'apprentissage de l'hygiène corporelle se fait aussi par le respect de certaines règles. (Exemple : se laver les mains avant et après le repas, aller aux toilettes avant la sieste...) Le rôle à jouer par la référente sur ces temps de soins est primordiale, ainsi l'accompagnement éducatif vers l'autonomie se fait avec sa présence vigilante et sécurisante.

## 8. L'accueil des stagiaires (suivi et obligations)

- **Le cadre d'accueil du stagiaire**

L'accueil d'un stagiaire doit présenter un **triple engagement** : gage de réussite

- Celui du **stagiaire**, qui doit respecter les règles de la collectivité ainsi que les missions qui lui seront confiées
- Celui de la **collectivité d'accueil** et du service où le stage est effectué, qui doit garantir au stagiaire des conditions d'accueil et de réalisation du stage optimales ainsi que son adéquation avec le projet pédagogique et la formation de l'étudiant
- Celui de la **structure de formation**, l'Université, qui doit être le relais et le garant du bon déroulement du stage.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais d'un ensemble de recommandations sur lesquelles les parties s'engagent.

### **La structure d'accueil s'engage à :**

- Proposer un stage qui s'inscrit dans les enseignements du diplôme préparé.
- Définir précisément les missions confiées au stagiaire, le cas échéant par la rédaction d'une fiche de poste de stage.
- Prendre connaissance des objectifs de la formation de l'étudiant

### **L'accueil et les conditions matérielles :**

- Favoriser l'intégration du stagiaire au sein de la collectivité (anticiper l'arrivée du stagiaire, présenter l'organisation et le fonctionnement de la collectivité...)
- Mettre à disposition du stagiaire les moyens matériels nécessaires à la bonne réalisation du stage (bureau si besoin, accès informatique, casier...)
- Garantir l'accès aux informations nécessaires ainsi qu'aux locaux indispensables au bon déroulement du stage (projet, documents législation, règlement intérieur...)
- Permettre au stagiaire d'acquérir des compétences professionnelles et techniques.

- **Méthode et étape d'encadrement et de suivi**

Désigner un tuteur au sein de la collectivité pour accompagner le stagiaire tout au long du stage

Accompagner le stagiaire tout au long du stage (guider, conseiller...)

Faire des bilans / points réguliers avec le stagiaire

Évaluer le stage et le stagiaire (modèle de fiche d'évaluation en annexe)

- **Nos moyens**

- La désignation d'un tuteur / maître de stage au sein de la collectivité d'accueil ou d'une équipe tutorale permet :
- Garantir la qualité du stage,
- Accompagner l'étudiant stagiaire tout au long du stage,
- Une meilleure intégration du stagiaire dans le service
- Préparer et organiser le parcours et les activités confiées au stagiaire en lien avec les objectifs pédagogiques,
- Accompagner le stagiaire dans l'acquisition de compétences professionnelles,
- Evaluation la qualité du travail par le biais de bilans et de points réguliers,
- Accompagner et/ou de renseigner le stagiaire dans la construction de son projet professionnel et/ ou la rédaction de son rapport de stage ou de son mémoire.

## 9. L'accueil de l'enfant en situation de handicap (nos missions)

L'avancée de la législation en faveur des personnes handicapées a confirmé **que l'accès pour tous à tout service public est un droit fondamental**

Lieux d'éveil et de socialisation précoce les EAJE ont pour mission de contribuer à cet objectif :

« ... Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ... Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale »

**Décret n°2010-613 du 7 juin 2010** relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans modifiant l'art R2324-17 du Code de la Santé publique

Engagé dans cette démarche d'**inclusion**, notre structure est attentive aux besoins des parents d'enfants en situation de handicap mais ne se substitue pas au milieu spécialisé.

Le Multi accueil n'est pas un lieu de soins mais de vie, d'éveil et de mixité sociale en milieu ordinaire

L'objectif est de faire évoluer les représentations sur la différence et surtout de garantir aux parents concernés une équité :

- En accédant comme toute autre famille à mode d'accueil collectif
- En favorisant une socialisation précoce de leur enfant parmi les autres

C'est l'occasion pour l'enfant d'expérimenter un nouvel environnement et pour ses parents de bénéficier de temps de répit nécessaire à l'équilibre familial.

### Les EAJE ont un rôle de prévention

Un handicap peut être d'origine diverse : motrice, sensorielle, pathologique... et prendre une multitude de formes visibles ou invisibles, mais aussi se manifester au travers du comportement social et des apprentissages

- En accueillant un enfant en situation de handicap les EAJE concourent à développer ses compétences et à affirmer sa place sociale
- En s'appuyant sur des observations factuelles croisées, les professionnels peuvent contribuer à la détection précoce d'un éventuel trouble.

### Accueillir chaque enfant tel qu'il est

L'accueil d'un enfant en situation de handicap nécessite comme pour tout autre enfant de prendre en compte ses besoins, ses difficultés, ses compétences et les attentes de sa famille. Cela ne signifie pas chercher à gommer sa différence ou minimiser ses difficultés, mais considérer son individualité, et dans une démarche d'inclusion tendre à adapter l'environnement à ses besoins

- **Les moyens mis en œuvre**

La **CAF** a mis en place des **moyens pour soutenir les professionnels** dans cette démarche :

- Un travail de réflexion sur la problématique du handicap a abouti à l'élaboration d'une charte d'accueil permettant aux équipes de réactualiser leur projet éducatif

- Des appels à projet en réponse aux besoins spécifiques liés à un accueil pouvant financer du matériel, des jeux adaptés ou un renfort de personnel
- Des formations de sensibilisation au handicap pour accompagner les équipes
- Des échanges avec le secteur médico-social ou éducatif pour enrichir les pratiques
- Un référent handicap issu des professionnels de chaque structure pour coordonner les actions liées à ces accueils

- **Les actions du référent handicap sur notre structure**

Un professionnel du Multi accueil articule un travail avec l'enfant en situation de handicap, sa famille, les éventuels intervenants du secteur spécialisé et accompagne l'équipe à accueillir cet enfant parmi les autres au sein de son groupe

- Un accueil qui doit être préparé

La confrontation avec le handicap peut soulever des questionnements (d'ordre médical, comportemental...) et des craintes (peur de « mal faire », de se sentir « démuni » ...). **Cet accueil nécessite des étapes préalables et un accompagnement :**

- Les parents vont exposer leurs attentes, fournir des informations sur leur enfant, son environnement, ses soins, ses difficultés et compétences, ses besoins...
- Le médecin de la crèche va examiner la compatibilité de son accueil en collectivité et préciser les éventuels actes de santé pour la crèche
- Il peut aussi orienter les parents vers d'autres services si nécessaire
- La directrice de la structure va évaluer avec un éducateur le groupe d'âge correspondant le mieux à cet accueil mais aussi le rythme de fréquentation et l'organisation nécessaire en fonction des difficultés de l'enfant.

- Un travail en partenariat

**Avec les parents** qui ont besoin d'échanges réguliers, d'une écoute individualisée bienveillante et respectueuse de leur temporalité pour établir une relation de confiance. Ils sont accompagnés et valorisés dans leur fonction parentale, associés à toute réflexion et démarche en lien avec le projet de leur enfant

**Avec d'autres acteurs** du secteur médico-social, scolaire, éducatif ou institutionnels qui peuvent intervenir dans le parcours de l'enfant et de sa famille. La mise en lien du travail de chacun permet de croiser les observations, de construire dans la complémentarité le **Projet d'Accueil Individualisé de l'enfant (PAI)**, d'anticiper et d'adapter les évolutions nécessaires.

**Un travail avec l'enfant** qui nécessite un suivi, une observation fine et régulière de ses interactions, de son développement global permettant d'ajuster les conditions d'accueil à ses besoins (matériel, jeux, rythme, maternage, soins) En fonction du type de manifestations liées à son handicap, le référent peut soit apporter sa technicité aux équipes, soit d'intervenir directement en renfort individualisé pour son accueil.

**Un travail avec les professionnels du groupe** qui doivent connaître des informations nécessaires aux besoins individuels de l'enfant, et tisser un lien avec lui et sa famille.

Le référent handicap accompagne les professionnels dans cet accueil, il observe le contexte, analyse les situations, guide et ajuste les pratiques. Il est à l'écoute des questionnements, valorise et tend à développer les compétences de ses collègues.

**Si le type de manifestation du handicap le permet, l'objectif est que le professionnel concerné puisse prendre en charge la référence de cet enfant.**

- **Pour cela, le professionnel peut s'appuyer sur des outils**

- Les ressources de notre projet éducatif qui privilégie une pédagogie différenciée basée sur l'observation, le respect de l'individualité de chaque enfant et la qualité de la relation avec sa famille traduite par la référence affective et la continuité de soins.
- Un travail d'équipe guidé par les transmissions avec la famille, l'apport des rééducateurs, l'observation des interactions, des moments de soins, de jeux...
- Le projet de l'enfant qui permet d'organiser les modalités de sa vie quotidienne à la crèche : rythme, alimentation, soins, besoins spécifiques, protocole médical...
- Ce travail collectif est garant de la qualité d'accueil, il doit permettre à l'enfant en situation de handicap de trouver sa place dans le groupe et contribuer à son ouverture aux autres enfants et adultes.

- **Des actions élargies au département**

- Les « Mallettes handicap » :

Ce dispositif permet aux EAJE du Gers d'accéder à des prêts d'équipements en lien avec la problématique du handicap : des jeux sensoriels, du matériel « contenant » (coussins, fauteuils, poufs, lits...), des modules de motricité ... Des livres pour enfants abordant la différence... De la documentation adulte (ouvrages, dvd) visant à alimenter et favoriser la réflexion et les échanges professionnels à ce sujet

## Conclusion

Notre projet d'établissement est disponible à toute personne désireuse de mieux comprendre le fonctionnement du multi accueil d'API en Gascogne.

Il est à la fois l'outil de travail quotidien pour l'équipe, garant de sa cohésion, et source de pistes de réflexion.

Un projet d'établissement s'il doit rester stable quant aux valeurs éducatives qu'il véhicule, n'est pas définitivement figé quant aux pratiques et moyens mis en œuvre.

Il doit s'enrichir au fil du temps de nouveaux outils éducatifs exploités (sorties à l'extérieur, visites à la bibliothèque, intervention d'un autre professionnel : psychomotricité, musique ...)

Certains facteurs (évolution socio-économique, besoins des usagers, contraintes de locaux, de personnel, de législation...) doivent amener l'équipe à une concertation et une remise en question nécessaire.

Ce projet est remis à tous les membres de l'équipe. Il a été réalisé et rédigé collectivement après de longues séances de travail. C'est un outil, un cadre de référence pour nos pratiques professionnelles qui permettra aussi à de nouveaux membres de l'équipe (remplaçants, stagiaires...) de prendre leurs marques et trouver leurs bonnes places dans le fonctionnement de la structure.

**Il doit être utilisé quotidiennement comme outils de travail.**

**Tout le personnel doit l'appliquer pour un meilleur travail d'équipe et donner une bonne image du multi accueil de l'association API en Gascogne (Agrément Centre Social)**